

EPREUVE ORALE D'HISTOIRE DES ARTS

Liste des cinq objets d'étude présentés

Identification du CANDIDAT :

| | | |
|--------|--------------|--|
| Classe | Nom : | |
| | Prénom (s) : | |

Afin de préparer l'épreuve orale finale d'histoire des arts du 9 juin 2016, veuillez remplir le tableau ci-dessous à remettre à votre professeur principal pour le **3 juin 2014** pour vérification de la conformité de votre liste avec les textes officiels

- le cas échéant, vous pouvez remettre votre production personnelle
- si vous le souhaitez, votre dossier facultatif de présentation de votre travail au format papier ou numérique (Attention : cela ne correspond pas aux fiches réalisées en cours et ne doit pas contenir le texte de votre exposé oral.)

CONSIGNES à respecter pour compléter le tableau ci-dessous :

- la liste doit comporter cinq objets d'étude
- un ou deux objets d'études peuvent porter sur des siècles antérieurs au XX^{ème} siècle
- au moins trois des six domaines artistiques doivent être représentés (arts de l'espace, arts du langage, arts du quotidien, arts du son, arts du spectacle vivant, arts du visuel)
- un objet d'étude peut être une production personnelle du candidat

Précisions sur l'épreuve orale :

- Le jury choisit un objet d'étude parmi la liste proposée sur lequel il interroge le candidat. Si le candidat n'a pas préparé les cinq œuvres proposées, **le jury lui affectera une pénalité de 2 points par œuvre non étudiée.**
- L'oral se déroule en deux temps : exposé du candidat d'environ cinq minutes suivi d'un entretien avec le jury d'environ 10 minutes. La durée totale de l'épreuve ne peut excéder 15 minutes.
- Le candidat peut s'appuyer sur quelques notes écrites qui seront vérifiées par le jury. Seront acceptés un plan de l'exposé comportant seulement le titre de chaque partie ainsi que quelques mots, date ou grandeur sous chaque titre. En aucun cas le candidat ne doit avoir la version écrite de l'exposé qu'il doit faire, sous peine de voir ses notes confisquées.
- Le dossier facultatif n'est pas évalué.
- La production personnelle n'est pas évaluée en tant que telle. C'est sa présentation et son analyse qui le sont.
- **La note attribuée par le jury, ayant le même coefficient que les épreuves écrites du DNB, n'est pas communiquée au candidat.**

Il est conseillé au candidat de venir avec de quoi écrire pour préparer son oral. La feuille de brouillon lui sera fournie.

| | Nom de l'objet d'étude | Nom de l'artiste (votre nom en cas de production personnelle) | Siècle | Domaine artistique |
|---|------------------------|--|--------|--------------------|
| 1 | | | | |
| 2 | | | | |
| 3 | | | | |
| 4 | | | | |
| 5 | | | | |

Signature du candidat :

Signature du vérificateur, professeur principal de la classe
M. / Mme